



**SNUipp-FSU**  
**Section du Cantal**

Aurillac, le 7 octobre 2016,

A Mme l'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale,

OBJET : APC et temps de travail des enseignant-es

Madame la Directrice Académique,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante, n'est pas reconnue à sa juste mesure.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

D'ailleurs, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux spécialistes du système éducatif.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service : 1h03 pour

les rencontres avec les parents, 1h23 de travail en équipe, 3h10 pour les autres tâches (Conseils d'écoles, formation, etc.) et cette liste est loin d'être exhaustive.

À cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 36 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager. Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC. Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la Ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Les secrétaires départementaux,

Emeric Burnouf

Handwritten signature of Emeric Burnouf in blue ink.

Stéphanie Lavergne

Handwritten signature of Stéphanie Lavergne in blue ink.

Copie aux IEN de circonscriptions